

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 17 Décembre 2014

INVESTISSEMENTS

9 - DEPOT BUS SITE TISSEO DE COLOMIERS

9.13 - Avenant n° 1 au marché Y 2012 10498 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE - Travaux d'Electricité Courants Forts et Faibles : Approbation de l'avenant.

L'an deux mille quatorze, le dix-sept décembre à la Communauté Urbaine de Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

COMMUNAUTE URBAINE DE TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOLAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET (pouvoir à M. Carneiro à compter du point 13), DEL BORRELLO, KELLER, LATTES, LAGLEIZE (pouvoir à Mme Marti à compter du point 11), MME MARTI, MM. TRAUTMANN, MME. TRAVAIL-MICHELET.

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MM. GRASS, MOUDENC, & RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents:

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY (pouvoir à M. Bacou à compter du point 4.1).

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Etaient présents :

MME. ROUCHON, M. SUAUD.

Exposé de Monsieur le Président :

Le Comité Syndical,

- Par délibération D.2010.12.16.11.4 du 16 décembre 2010, a approuvé le pré-programme « Caractéristiques Générales » du site TISSEO de Colomiers, appelé également « 3ème Dépôt ».
- Par délibération D.2011.03.28.11.1 du 28 mars 2011, a approuvé l'organisation des consultations des marchés nécessaires au bon déroulement des études et des travaux préparatoires nécessaires à la réalisation du site TISSEO de Colomiers.
- Par délibération D.2011.07.11.7.1 du 11 juillet 2011, a décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation du futur site TISSEO de Colomiers au Groupement DENU & PARADON / BRANGER & ROMEU / SNC LAVALIN.
- Par délibération D.2013.04.04.13.3 du 04 avril 2013, a autorisé la signature du marché Y 2012 10498 M avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE – Travaux d'Electricité Courants Forts et Faibles pour un montant s'élevant à 2 314 547,20 € HT.
- Par délibération D.2014.07.09.6.7 du 9 juillet 2014, a approuvé l'avenant n° 7 au marché n° M 2009-011 relatif au mandat pour la réalisation des travaux du réseau tramway de l'agglomération toulousaine intégrant la modification du programme, la prolongation de la durée de l'opération, l'ajustement à la hausse de l'enveloppe financière de l'opération à hauteur de à 31,3 M€ HT (valeur décembre 2010).

1° - Objet de l'avenant

Le présent avenant n° 1 a pour objet de prendre en compte la moins-value du prix forfaitaire pour la non réalisation du bâtiment Syndicats et l'intégration de prestations complémentaires au marché Y 2012 10498 M donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs et à l'ajustement des quantités du Détail Estimatif.

Ces prestations complémentaires se justifient en fonction des éléments suivants :

➤ Fourniture et pose de cordons chauffants sur les rampes du parking silo

Ces prestations concernent la mise en place de cordons chauffants afin d'éviter les risques de gel et d'accident sur les 2 rampes hautes du parking silo qui ne sont pas couvertes.

➤ Réhabilitation du poste de livraison EDF existant

La réhabilitation du poste de livraison EDF existant a évité d'en installer un neuf, ce qui engendre une moins-value.

➤ Modification du positionnement des équipements de la salle « prise de service »

La prise en compte de l'aménagement spécifique de la salle prise de service dans le bâtiment exploitation nécessite la modification du positionnement de certains équipements.

➤ **Ajout et remplacement de boîtiers de sols**

La prise en compte de l'aménagement spécifique de la salle prise de service et les diverses modifications apportées dans certains locaux sur la nature des revêtements de sol nécessite le changement du type de boîtier à intégrer dans le béton.

➤ **Modifications électriques liées la non réalisation du bâtiment Syndicats**

La non réalisation du bâtiment Syndicats et le report des équipements d'alimentation des caméras, protection périphérique, contrôle d'accès qui en découle, nécessite les modifications consécutives à la refonte du réseau de distribution et à un nouveau positionnement de ces équipements.

➤ **Réseaux électriques complémentaires pour la zone des bungalows**

Ces prestations complémentaires concernent les réseaux électriques nécessaires à l'alimentation des bungalows provisoires en remplacement du bâtiment Syndical.

➤ **Modifications matériels courants faibles**

Ces modifications sont relatives à la recherche d'homogénéisation dans le choix du matériel électrique relatif aux courants faibles.

➤ **Ajout et adaptation du matériel lié à la défense incendie**

Ces prestations concernent l'ajout et l'adaptation du matériel lié à la défense incendie du site et également à l'augmentation du niveau sonore des sirènes.

➤ **Modifications électriques dans le bâtiment Logistique (vestiaires/douches)**

Ces prestations concernent les équipements électriques nécessaires à la création d'une zone vestiaire dans le bâtiment Logistique.

➤ **Ajout de luminaires dans la salle prise de service**

La prise en compte de l'aménagement spécifique de la salle prise de service dans le bâtiment exploitation nécessite un complément et une modification du type de luminaires.

➤ **Ajout de caméras dans le bâtiment Exploitation**

Ces prestations concernent un complément de caméras de surveillance dans le bâtiment Exploitation.

➤ **Non réalisation d'une partie de la détection incendie dans le parking silo**

Les choix techniques et structurels du parking silo permettent une simplification des équipements liés à la détection incendie.

➤ **Modification des locaux « service médical »**

Ces prestations complémentaires sont liées à la modification de la disposition des locaux du « service médical ».

➤ **Modification de l'architecture du réseau Arrêt d'Urgence, ajout d'une badgeuse et d'un poste de travail**

Cette modification concerne le changement de type de luminaires afin d'utiliser des appareils de faible hauteur dans les faux plafonds très encombrés.

➤ **Modification des luminaires de type 4**

Ces prestations concernent la modification de l'architecture du réseau Arrêt d'Urgence, l'ajout d'une badgeuse dans la salle de prise de service du bâtiment Exploitation et l'ajout d'un poste de travail au niveau de la zone de lavage du bâtiment Logistique.

➤ **Téléphones complémentaires dans le bâtiment Exploitation**

Ces prestations concernent l'ajout de deux téléphones dans le bâtiment Exploitation.

2° - Fixation des prix nouveaux définitifs

Les prestations listées ci-dessus et demandées au titulaire du marché font l'objet d'un ajustement des quantités du Détail Estimatif en intégrant les prix nouveaux issus du complément au Bordereau des Prix Unitaires.

Ces prix nouveaux ont été établis et arrêtés par la maîtrise d'œuvre en fonction des sous-détails de prix fournis par l'entreprise, conformément à l'article 14 du CCAG Travaux.

Intégration des prix nouveaux en € HT :

- PN2 : Fourniture et pose de cordons chauffants des rampes 48 493,05 €
- PN3 : Modification des équipements de la salle « prise de service » 13 120,67 €
- PN4 : Ajout et remplacement de boîtiers de sols 9 954,82 €
- PN5 : Modifications liées la non réalisation du bâtiment Syndicats 41 631,91 €
- PN6 : Réseaux complémentaires pour la zone des bungalows 22 217,72 €
- PN7 : Modifications matériels courants faibles 8 393,94 €
- PN8 : Ajout et adaptation du matériel lié à la défense incendie 6 228,35 €
- PN9 : Modifications électriques dans le bât logistique 5 953,17 €
- PN10 : Ajout de luminaires dans la salle prise de service 2 943,56 €
- PN11 : Ajout de caméras dans le bâtiment d'exploitation 2 459,58 €
- PN13 : Modifications des locaux « service médical » 5 035,67 €
- PN14 : Modifications réseau AU, ajout badgeuse et poste de travail 4 289,27 €
- PN15 : Modifications des luminaires type 4 4 900,00 €
- PN16 : Téléphones complémentaires salle prise de service 580,68 €

3° - Ajustement de la partie Forfaitaire et ajustement du Détail Estimatif

La décision de ne pas réaliser le bâtiment Syndicats tels que prévu au projet suite à l'acquisition des deux parcelles Teisseire, actée dans la délibération D.2014.07.09.6.6 du 09 juillet 2014, et la prise en compte des moins-values indiquées ci-dessous représentent une diminution du montant forfaitaire du marché de **96 456,21 € HT** décomposée comme suit :

- Non réalisation du poste de livraison EDF - 6 090,23 €
- Modification détection incendie parking silo - 2 850,00 €
- Non réalisation des travaux du bâtiment syndical - 87 515,98 €

Par ailleurs, à ce stade de l'accostage du marché, il convient d'ajuster les quantités du détail estimatif du marché, hors prix nouveaux d'un montant de – 163 618,42 € HT.

4° - Impact financier du présent avenant sur le marché

Le montant HT du présent avenant de – 83 870,24 € HT se décompose de la façon suivante :

Intégration des prix nouveaux du détail estimatif : +176 202,39 €

Ajustement du montant forfaitaire : - 96 456,21 €

Modification des quantités du détail estimatif : - 163 618,42 €

Le montant HT du présent avenant n° 1 représente une diminution de 83 870,24 € HT du montant total du marché.

Le marché Y 2012 10498 M conclu avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE est ainsi porté à la somme de 2 230 676,96 € HT, ce qui représente une diminution d'environ 3,62 % du montant du marché initial de 2 314 547,20 € HT.

5° - Durée du marché

Le présent avenant n'entraîne aucune modification du délai global du marché.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'avenant n° 1 au marché N° Y 2012 10498 M et d'en autoriser la signature.

* *
*

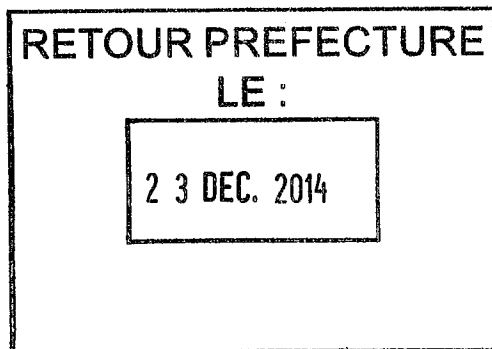
Le Comité Syndical :

- entendu l'exposé de Monsieur le Président,
- après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'avenant n° 1 au marché n° Y 2012 10498 M avec l'entreprise EIFFAGE ENERGIE pour un montant de - 83 870,24 € HT.

ARTICLE 2 : AUTORISE la SMAT à signer ledit avenant.

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.



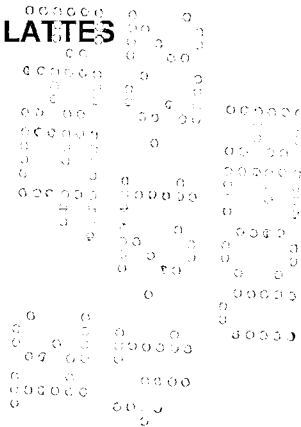
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Jean-Michel LATIES".

Jean-Michel LATIES





CONSTRUCTION DU 3^{ème} DEPOT-BUS DE TISSEO A COLOMIERS

LOT 14 – ELECTRICITE COURANTS FORTS ET FAIBLES

AVENANT N° 1

Y 2012 10498 M

DECEMBRE 2014

Titulaire : EIFFAGE ENERGIE



Société de la Mobilité de l'Agglomération Toulousaine
1, place Esquirol - BP 10416 - 31004 TOULOUSE CEDEX 6
Tél : 05 61 14 48 50 - Fax : 05 61 14 48 51
Site : www.tisseo.fr



ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant n° 1 au marché Y 2012 10498 M concernant le lot Electricité / Courants forts et faibles a pour objet :

- d'intégrer au marché les prestations complémentaires suivantes donnant lieu à la fixation de prix nouveaux définitifs conformément à l'article 14 du CCAG Travaux :

• PN2 : Fourniture et pose de cordons chauffants sur les rampes (OS n° 13)	48 493.05	€H.T.
• PN3 : Modification électriques (OS n° 17).....	13 120.67	€H.T.
• PN4 : Ajout et remplacement de boîtiers de sols (OS n° 17).....	9 954.82	€H.T.
• PN5 : Modifications électriques (OS n° 20)	41 631.91	€H.T.
• PN6 : Alimentation en CFO/CFA des bungalows provisoires Syndicats (OS n° 20).....	22 217.72	€H.T.
• PN7 : Modifications matériels courants faibles (OS n° 20)	8 393.94	€H.T.
• PN8 : Rajout de matériel SSI (OS n° 20).....	6 228.35	€H.T.
• PN9 : Modifications électriques dans le bât logistique (vestiaires/douches) (OS n° 20)	5 953.17	€H.T.
• PN10 : Ajout de luminaires type 15 salle prise de service (OS n° 20).....	2 943.56	€H.T.
• PN11 : Ajout de caméras dans le bâtiment d'exploitation (OS n° 20).....	2 459.58	€H.T.
• PN13 : Modifications électriques bâtiment activités sociales - RdC (OS n° 20).....	5 035.67	€H.T.
• PN14 : Modification sur AU, Interphonie et PPT1 (OS n°20).....	4 289.27	€ H.T.
• PN15 : Modification des luminaires type 4	4 900.00	€ H.T.
• PN16 : Téléphones complémentaires salle prise de service	580,68	€H.T.

- ainsi que la moins-value, pour :

• la non-réalisation des travaux du bâtiment « syndicats » (OS n° 7)	- 67 515.98	€ H.T.
• PN 1 : non réalisation du poste existant (OS n° 8)	- 6 090.23	€H.T.
• PN 12 : Suppression détection incendie (OS n° 20)	- 2 850.00	€H.T.

et,

- de modifier les quantités du détail estimatif du marché suite à l'intégration de ces prix nouveaux ;
- d'ajuster les quantités du détail estimatif du marché.

Les prix nouveaux provisoires et la moins-value notifiés au titulaire par ordre de service n° 7 8, 13, 17 et 20 sont rendus définitifs dans le cadre du présent avenant.

ARTICLE 2 – MONTANT DE L'AVENANT

Le montant HT du présent avenant n°1 est de - 83 870,24 € HT et se décompose comme suit :

<u>Montant marché initial HT :</u>	2 314 547.20	€
Total intégration des prix nouveaux HT :	+ 176 202,39	€
Total ajustements des quantités du marché HT :	- 163 616,42	€
Total moins values HT.....	- 96 456,21	€
<u>Montant HT du présent avenant :</u>	- 83 870,24	€
<u>Nouveau montant HT du marché :</u>	2 230 676,96	€

Le montant du marché est porté de 2 314 547.20€ HT à 2 230 676,96 € HT.

ARTICLE 3 – MODIFICATIONS APPORTEES A L'ACTE D'ENGAGEMENT

L'acte d'engagement du marché est modifié comme suit :

Le prix de l'ensemble des prestations, telle qu'il résulte de la décomposition globale et forfaitaire est modifié comme suit :

Montant initial HT : 2 150 930.78 €
Diminution apportée par l'avenant n° 1 HT : - 96 456,21 €
Nouveau montant HT : 2 054 474,57 €

L'évaluation de l'ensemble des prestations, telle qu'elle résulte du Détail estimatif et du Bordereau de Prix est modifiée comme suit :

Montant initial HT : 163 616.42 €
Augmentation apportée au détail estimatif HT : + 12 585,97 €
Nouveau montant HT : 176 202,39 €

Le montant total du marché est ainsi porté à :

Montant initial HT : 2 314 547,20 €
Montant avenant n° 1 HT : - 83 870,24 €
Nouveau montant HT : 2 230 676,96 €

ARTICLE 4 – MODIFICATIONS APPORTEES AU BORDEREAU DE PRIX UNITAIRE

Le bordereau des prix du marché initial est complété et modifié par le bordereau des prix supplémentaires qui fait l'objet de l'annexe 1 au présent avenant.

ARTICLE 5 – MODIFICATIONS APPORTEES AU DETAIL ESTIMATIF

Le détail estimatif initial est complété et modifié par le détail estimatif qui fait l'objet de l'annexe 2 au présent avenant.

ARTICLE 6 – MODIFICATIONS APPORTEES AU CDPGF

Le cadre de décomposition du prix global et forfaitaire Initial est complété et modifié par le CDPGF qui fait l'objet de l'annexe 3 au présent avenant

ARTICLE 7 – DUREE DU MARCHE

Le présent avenant n'entraîne aucune modification du délai global du marché.

ARTICLE 8 – RENONCIATION

Par le présent avenant, qui est conclu à une date où l'entreprise a une parfaite connaissance des aléas ayant affecté le chantier et du contexte d'exécution des prestations restant à effectuer, le titulaire renonce à toute réclamation et recours pour tous motifs fondés sur l'objet du présent avenant ou sur tout motif antérieur à celui-ci.

ARTICLE 9 – AUTRES CLAUSES DU MARCHE

Toutes les clauses du marché demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

ARTICLE 10 – DATE D'EFFET DE L'AVENANT

Le présent avenant prend effet à la date de l'avis de réception postal de sa notification.

Fait en un seul original,
A Toulouse

Mentions manuscrites « lu et approuvé »

Le titulaire, *lu et approuvé*

P. Olivier GALAVAT.

EIFEAGE
ENERGIE
SUD-OUEST
Agence de Toulouse
13 rue André Villet - BP 74096
31029 TOULOUSE Cedex 4
Tél 05 62 10 60 60 - Fax 05 61 54 68 02

L'Entité Adjudicatrice
Au nom et pour le compte du SMTC

Xavier BONNEAU
Directeur de la SMAT

ANNEXE 1 – Bordereau de prix unitaire

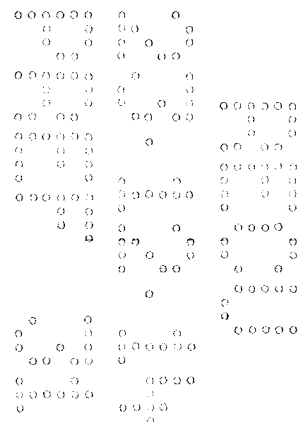
PN1 et PN12 à supprimer
PN2 à PN 16 à intégrer

ANNEXE 2 – Détail Estimatif

PN2 à PN 16 à Intégrer et DE à ajuster

ANNEXE 3 – CDPGF

Diminué du bâtiment syndicat + PN 1 ET PN 12



A 10x10 grid of 100 small circles, each containing a number from 0 to 9. The numbers are arranged in a pattern that resembles a random distribution, with some numbers appearing more frequently than others.